Image not found or type unknown

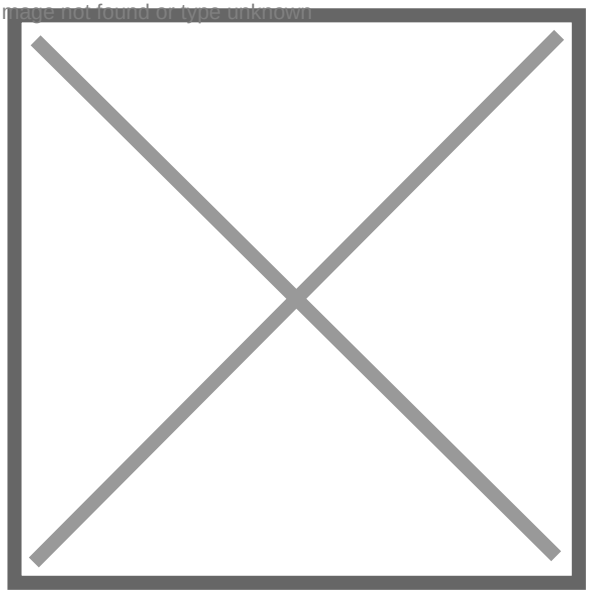

Aidez moi s'il vous plait c'est vraiment important

Par **nanou120319**, le **16/03/2010** à **13:39**

Bonjour,

j'ai reçu un coup de fil d'un huissier en appel masqué en me préttendant que je doit payer une facture sans le moindre arrangement en plus mon conjoint et moi nous ne travaillons pas et j'ai des factures en retard et donc ils veulent me saisir les meubles , ma voiture , mon scooteur etc .. quel sont mes droits ?

merci

Par **demat**, le **07/04/2010** à **01:31**

Votre demande manque de précision... quelle est la nature de cette facture dont vous parlez?

S'il s'agit d'une créance émanant de tout autre créancier qu'une administration, il faut un titre exécutoire (donc une décision de justice). Tant que ce titre n'est pas en possession de l'organisme chargé du recouvrement de la somme qui vous est réclamée, l'appel reçu est un simple moyen de pression.

Réagissez néanmoins afin de prévenir plutôt que guérir.

Mon conseil : traiter directement avec votre créancier, et le payer directement afin d'éviter les frais d'un huissier ou organisme de recouvrement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés